

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 27/01/2025

Séance du Vendredi 31 Janvier 2025

DATE D'AFFICHAGE

LE : 07/02/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 9

VOTES : 10

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le vendredi trente et un janvier à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 27 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 6

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS

ABSENTS EXCUSES : Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Jonathan PETIT (pouvoir donné à M. BEGUIN), Rémy PONT, Bénédicte VALLET.

Secrétaire de séance : Jean-Yves SCHROEYERS

Objet de la délibération : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025

Madame le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de 2024 en 2025.

Pour rappel, depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir les taux de l'année passée pour 2025 (voir taux du tableau ci-dessous)

Taxe d'habitation - TH	12.39%
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	49.99%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	57.25%

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux
- DE TRANSMETTRE l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération (lorsque la commune aura reçu l'état 1259).

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 31 janvier 2025

Le Maire, Héléna MARTINEZ.

Signature du secrétaire de séance, M. SCHROEYERS

